

Privilège et responsabilité

Deutéronome 20, 1 à 9

(Traduit de l'anglais)

C.H. Mackintosh

[Courts articles 21]

Privilège et responsabilité ! Oui, c'est là l'ordre divin, et combien il est important, en s'occupant des choses de Dieu, de les placer dans l'ordre dans lequel Lui les place, et de les laisser là ! L'esprit de l'homme est toujours enclin à déplacer les choses. De là vient que nous voyons si fréquemment les responsabilités qui appartiennent au peuple de Dieu, imposées à ceux qui sont encore dans leurs péchés. C'est une grande erreur. Je dois être dans une position avant de pouvoir remplir les responsabilités qui s'y rattachent. Je dois être dans une relation avant de pouvoir connaître les affections qui lui appartiennent. Si je ne suis pas un père, comment puis-je connaître ou manifester l'affection d'un cœur de père ? C'est impossible. Je peux parler d'elles et tenter de les décrire, mais pour les ressentir, je dois être un père.

Ainsi en est-il dans les choses de Dieu. Je dois être dans une position avant de pouvoir entrer dans les responsabilités qui lui appartiennent. Je dois être dans une relation avant de pouvoir comprendre les affections qui en découlent. L'homme a été mis à l'épreuve de toutes les manières possibles. Il a été éprouvé dans la création. Il a été éprouvé sous le gouvernement divin. Il a été éprouvé sous la loi. Il a été éprouvé avec les ordonnances. Il a été éprouvé par le ministère des prophètes. Il a été éprouvé par le ministère de la justice, dans la personne de Jean le baptiseur. Il a été éprouvé par le ministère de la grâce, dans la personne de Christ. Il a été éprouvé par le ministère du Saint Esprit. Quel a été le résultat ? Une faillite totale ! Une chaîne ininterrompue de témoignages, du paradis à la Pentecôte, n'a abouti qu'à rendre manifeste la complète faillite de l'homme, de toutes les manières possibles. Dans chaque position de responsabilité dans laquelle il a été placé, l'homme a manqué. On ne peut en montrer la moindre exception.

Voilà pour la responsabilité de l'homme. Il s'est montré infidèle en toutes choses. Il n'a pas un seul pouce de terrain sur lequel se tenir. Il s'est détruit lui-même, mais son secours est en Dieu. La grâce est venue, dans la personne de Christ, et a parfaitement répondu au cas désespéré de l'homme. La croix est le remède divin pour toute la ruine, et par cette croix le croyant est introduit dans une position de privilège divin et éternel. Christ a pourvu à tous les besoins, a répondu à toutes les demandes, a déchargé de toutes les responsabilités, et l'ayant fait par Sa mort sur la croix, Il est devenu, en résurrection, la base de tous les privilèges du croyant. Nous avons tout en Christ, et nous L'avons, Lui, non parce que nous avons satisfait à nos responsabilités, mais parce que Dieu nous a aimés alors même que nous avons manqué en tout. Nous nous trouvons, sans condition, dans une position de privilège inexprimable. Nous n'y avons pas œuvré nous-mêmes, nous n'y avons pas pleuré nous-mêmes, nous n'y avons pas prié nous-mêmes, nous n'y avons pas jeûné nous-mêmes. Nous avons été tirés des profondeurs de notre ruine, de cette fosse profonde dans laquelle nous étions tombés comme conséquence d'avoir failli à toutes nos responsabilités. Nous avons été établis par la libre grâce de Dieu dans une position de bénédiction et de privilège inexprimables, dont rien ne pourra jamais nous priver. Ni

toutes les puissances réunies de la terre et de l'enfer, ni tout le mal de Satan et de ses émissaires, ni toute la puissance du péché, de la mort et du tombeau, revêtus de leurs formes les plus terrifiantes, ne pourront jamais ravir celui qui croit en Jésus de cette position de privilège dans laquelle, par grâce, il se tient.

Mon lecteur ne peut être trop simple en saisissant cela. Nous n'atteignons pas notre position de privilège comme résultat de notre fidélité dans notre position de responsabilité. C'est tout à fait l'inverse. Nous avons manqué en tout. « Tous ont péché et n'atteignent pas à la gloire de Dieu » [Rom. 3, 23]. Nous méritions la mort, mais nous avons reçu la vie. Nous méritions l'enfer, mais nous avons reçu le ciel. Nous méritions la colère éternelle, mais nous avons reçu la faveur éternelle. La grâce est entrée sur la scène, et elle « règne par la justice pour la vie éternelle par Jésus Christ notre Seigneur » [Rom. 5, 21].

Par conséquent, dans l'économie de la grâce, le *privilège* devient la base de la responsabilité, et cela est magnifiquement illustré dans le passage de l'Écriture qui est en tête de cet article. Je le citerai pour mon lecteur : « Quand tu sortiras pour faire la guerre contre tes ennemis, et que tu verras des chevaux et des chars, un peuple plus nombreux que toi, tu n'auras point peur d'eux ; car l'Éternel, ton Dieu, qui t'a fait monter du pays d'Égypte, est avec toi. Et il arrivera que, quand vous vous approcherez pour le combat, le sacrificateur s'approchera et parlera au peuple, et leur dira : Écoute, Israël ! Vous vous approchez aujourd'hui pour livrer bataille à vos ennemis : que votre cœur ne faiblisse point, ne craignez point, ne soyez point alarmés, et ne soyez point épouvantés devant eux ; car l'Éternel, votre Dieu, marche avec vous, pour combattre pour vous contre vos ennemis, pour vous sauver ».

Ici, nous avons les privilèges d'Israël clairement mis en avant. « L'Éternel, ton Dieu, est avec toi », et cela, dans le caractère même sous lequel Il les avait fait sortir du pays d'Égypte. Il était avec eux dans la puissance de cette grâce souveraine qui les avait délivrés de la poigne de fer du Pharaon et de l'esclavage de fer de l'Égypte, qui les avait conduits à travers la mer et les avait guidés dans tout « ce grand et terrible désert » [1, 19]. Cela rendait la victoire certaine. Aucun ennemi ne pouvait jamais tenir devant l'Éternel agissant en grâce inconditionnelle en faveur de Son peuple.

Que mon lecteur remarque soigneusement qu'il n'y a pas une seule condition mise par le sacrificateur, dans la citation ci-dessus. Il déclare, de la manière la plus absolue, la relation et en conséquence le privilège de l'Israël de Dieu. Il ne dit pas : « L'Éternel ton Dieu sera avec toi, *si* tu fais ainsi et ainsi ». Ce ne serait pas le langage convenable de quelqu'un qui se tenait devant le peuple de Dieu comme le représentant de ces privilèges que la grâce leur avait conféré. La grâce ne propose pas de conditions, n'élève pas de barrières, n'établit aucune clause. Son langage est : « L'Éternel ton Dieu est avec toi... Il marche avec vous... pour combattre pour vous... pour vous sauver ». Quand l'Éternel combat pour Son peuple, ils sont sûrs de la victoire. « Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? » [Rom. 8, 31]. Accordez-moi seulement cela, que Dieu est avec moi, et je remporterai une victoire complète sur tous les ennemis spirituels.

Voilà pour la question du privilège. Tournons-nous maintenant vers la question de la responsabilité.

« Et les magistrats parleront au peuple, disant : Qui est l'homme qui a bâti une maison neuve et qui ne l'a pas consacrée ? qu'il s'en aille et retourne en sa maison, de peur qu'il ne meure dans la bataille et qu'un autre ne la consacre. Et qui est l'homme qui a planté une vigne et n'en a pas joui ? qu'il s'en aille et retourne en sa maison, de peur qu'il ne meure dans la bataille et qu'un autre n'en jouisse. Et qui est l'homme qui s'est fiancé une femme et ne l'a pas encore prise ? qu'il s'en aille et retourne en sa maison, de peur qu'il ne meure dans la bataille et qu'un autre ne la prenne. Et les magistrats continueront à parler au peuple, et diront : Qui est l'homme qui a peur et dont le cœur faiblit ? qu'il s'en aille et retourne en sa maison, de peur que le cœur de ses frères ne se fonde comme le sien ».

Il y a une beauté morale peu commune dans l'ordre dans lequel le sacrificateur et le magistrat sont introduits, dans ce passage. Le premier est le représentant des privilèges d'Israël ; le dernier, de ses responsabilités. Combien il est intéressant de voir que, avant que les magistrats puissent s'adresser à l'assemblée au sujet de la question de la responsabilité, le sacrificateur les avait établis dans la connaissance de leur précieux privilège. Imaginez le cas inverse. Supposez que la voix du magistrat se soit faite entendre en premier. Quel aurait été le résultat ? La crainte, l'abattement et le découragement ! Imposer une responsabilité avant que je connaisse ma position — faire appel aux affections avant que je sois dans la relation — c'est placer un joug intolérable sur le cou, un fardeau insupportable sur les épaules. Ce n'est pas la manière de faire de Dieu. Si vous cherchez, de la Genèse à l'Apocalypse, vous trouverez, sans même une seule exception, que l'ordre divin est le privilège, puis la responsabilité. Placez-moi sur le rocher du privilège, et je suis en position pour comprendre et remplir ma responsabilité ; mais parlez-moi de responsabilité alors que je suis encore dans le puits de la ruine, le borbier du légalisme ou le fossé de l'abattement, et vous me ravissez tout espoir de jamais m'élever à cette sphère sainte sur laquelle la lumière du soleil de la faveur divine se déverse dans un vivant éclat, et où seule les responsabilités peuvent être satisfaites à la gloire du nom de Jésus.

Certains nous parlent des « conditions de l'évangile ». Qui a jamais entendu parler d'un évangile assorti de conditions ? Nous pouvons comprendre les conditions de la loi, mais un évangile avec des conditions est « un évangile différent » (Gal. 1, 6-7). Des conditions à remplir par la créature, ne se rapportent pas à l'évangile, mais à la loi. L'homme a été mis à l'épreuve sous toutes les conditions possibles. Et quel en a été le résultat ? La faillite ! Oui, la faillite seule, la faillite continuellement. L'homme est une ruine, une épave, en faillite. À quoi peut bien servir de placer une telle personne sous des conditions, même si vous les appelez « conditions de l'évangile » ? À rien du tout !

L'homme, sous quelques conditions que ce soit, ne peut que se montrer infidèle. Il a été pesé à la balance et trouvé manquant de poids. Il a été condamné, racines et branches. « Ceux qui sont dans la chair ne peuvent plaire à Dieu » [Rom. 8, 8]. Il n'est pas dit : « ceux qui sont dans le *corps* ». Non, mais « ceux qui sont dans la *chair* ». Le croyant n'est pas dans la chair, quoiqu'il soit dans le corps. Il n'est pas vu dans sa position de l'ancienne création, dans sa vieille condition adamique dans laquelle il a été mis à l'épreuve et condamné. Christ est descendu et est mort sous le poids entier de sa culpabilité. Il a pris la place du pécheur avec toutes ses dettes, et par Sa mort, Il a tout réglé. Il gît dans le tombeau après avoir répondu à chaque exigence et avoir réduit au silence chaque ennemi — la justice, la loi, le péché, la mort, la colère, le jugement, Satan, chaque chose et chacun. Là se trouve le garant divin, dans le sépulcre silencieux ; et Dieu entra en scène, Le ressuscita d'entre les morts, Le plaça à Sa droite dans les cieux, envoya le Saint Esprit pour rendre témoignage à un Sauveur ressuscité et exalté, et pour unir à Lui, comme ressuscités et exaltés ainsi, tous ceux qui croient en Son nom.

Là donc, nous pénétrons sur un terrain tout à fait nouveau. Nous pouvons maintenant écouter le magistrat quand il déclare à nos oreilles les exigences de Christ sur tous ceux qui Lui sont unis. Le sacrificateur nous avait parlé et nous avait entretenus du terrain impérissable que nous occupons, de la relation indestructible dans laquelle nous sommes ; et maintenant, nous sommes en position pour écouter celui qui se tient devant nous comme représentant de nos hautes et saintes responsabilités. Si « le magistrat » était venu en premier, nous nous serions enfuis de sa présence, découragés et consternés par le poids et la solennité de ses paroles, en exprimant cette question désespérée : « Et qui donc peut être sauvé ? » [Matt. 19, 25]. Mais, dans la mesure où « le sacrificateur » — le ministre de la grâce, le représentant du privilège — a établi nos pieds dans la nouvelle création et a fortifié nos cœurs en dévoilant la grâce inconditionnelle dans laquelle nous sommes, nous pouvons

écouter les « commandements » du magistrat et trouver qu'ils ne sont « pas pénibles » [1 Jean 5, 3], parce qu'ils viennent à nous depuis le trône de la grâce.

Et que nous dit le magistrat ? Simplement ceci : « Nul homme qui va à la guerre ne s'embarrasse dans les affaires de la vie » [2 Tim. 2, 4]. C'est là la somme et la substance du message du magistrat. Il demande, de la part des combattants de Dieu, un cœur sans entraves. Il ne s'agit pas de salut, d'être un enfant de Dieu, d'être un vrai Israélite. Il s'agit simplement d'une question de capacité à mener une guerre efficace, et clairement, un homme ne peut combattre bien si son cœur est embarrassé par « une maison », « une vigne » ou « une femme ».

Il ne s'agit pas d'*avoir* de telles choses. En aucun cas. Des milliers de ceux qui sont partis fouler le champ de bataille et récolter les fruits de la victoire, possédaient des maisons, des terres et des liens domestiques. Les magistrats n'avaient rien à dire aux possesseurs de ces choses. Le seul point était de ne pas être *entravé* par elles. L'apôtre ne dit pas : « Nul homme qui combat ne s'engage dans les affaires de cette vie ». S'il avait dit cela, nous devrions tous vivre dans l'oisiveté et l'isolement ; alors qu'il nous enseigne clairement, ailleurs, que « si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus » [2 Thess. 3, 10]. Le point important est de garder le cœur sans entraves. Les combattants de Dieu doivent avoir des cœurs libres, et le seul moyen d'être libres est de rejeter tout notre souci sur Celui qui a soin de nous [1 Pier. 5, 7]. Je peux me tenir sur le champ de bataille avec un cœur libre, quand j'ai placé ma maison, ma vigne et ma femme sous la garde divine.

De plus, les combattants de Dieu doivent avoir des cœurs courageux aussi bien que des cœurs libres. « Le craintif et celui faible de cœur » ne peuvent jamais tenir dans la bataille ou porter les lauriers de la victoire. Nos cœurs doivent être débarrassés du monde et être hardis en raison de notre confiance absolue en Dieu. Qu'on se souvienne bien que ces choses ne sont pas des « conditions de l'évangile », mais des résultats de l'évangile — une distinction profondément importante. Quelle erreur de parler de conditions de l'évangile ! C'est tout simplement le vieux levain du légalisme présenté sous une forme nouvelle et étrangère, et affublé d'un nom qui est une contradiction. Si ces précieuses grappes, qui sont le résultat de l'union avec le cep vivant, étaient présentées comme les conditions nécessaires de cette union, que doit devenir le pécheur ? Où les obtiendrions-nous, sinon en Christ ? Et comment devenons-nous unis à Christ ? Est-ce par des conditions ? Non, mais par la foi.

Que le Saint Esprit instruisse mon lecteur quant à l'ordre divin « du privilège et de la responsabilité » !